

## Le procès de Raboteau

*Un documentaire vidéo exemplaire en faveur des droits de l'Homme en Haïti*

### **Retranscription du témoignage de Colin Granderson**

...sur le rivage qui, était proche. Il y avait même une expression dont ils se servaient. C'est que : "la mer et les bateaux, c'était l'ambassade des gens du quartier." Quand les militaires venaient, ils prenaient refuge dans les bateaux, et les militaires ne pouvaient pas mettre la main dessus.

En reconstituant les informations du 22, il était clair que les militaires avaient bien organisé leurs affaires. Pas simplement qu'ils avaient mis les hommes autour du quartier, mais ils avaient également des hommes sur le rivage et dans des bateaux. Donc quand l'attaque a commencé de bonne heure le matin, d'après nos informations vers les 5 heures, les personnes qui ont essayé de s'enfuir vers le rivage, sont tombées sur les militaires qui étaient postés là pour les avoir. On a tiré sur ces personnes, donc certaines personnes ont été tuées. D'autres ont pu gagner des bateaux. On a tiré sur les bateaux. Certaines personnes, d'après nos informations dans les bateaux, ont été tuées.

Mais comme il arrive souvent, je suppose les vendredis à cette époque, il y avait des marchands qui venaient d'ailleurs : il y avait des marchands qui venaient d'ailleurs. Il y avait des marchands de charbon si je ne me trompe pas qui venaient de Bombardopolis. Le matin de bonne heure, il y a également des pêcheurs qui font leur métier, et qui se déplacent pour aller à la pêche ou pour revenir, avec ce qu'ils ont pu attraper. Donc parmi les personnes qui ont été tuées, il y avait des gens qui habitaient la zone qui ont essayé de s'échapper, mais il y avait également d'autres personnes, qui d'après nos informations sont venues d'ailleurs.

Ce qui était également très important, s'était le fait qu'on a tiré sur des gens, on en a tué. La mission, n'a jamais été à même de dire avec certitude combien de personnes ont été tuées, mais il était clair qu'il y en avait quand même un nombre assez grand. Il y avait également le fait que le 22 également on a arrêté des gens. On a saccagé les maisons, on a maltraité, on a humilié des hommes, des femmes et des enfants.

La MICI-VIH, en faisant son enquête, a bien écouté les informations, mais ce n'est pas son habitude de seulement écouter les informations et de les répercuter. On essaye de prouver le bien-fondé de ce qu'on nous dit. On nous avait dit qu'il y avait des personnes qui avaient été enterrées sur le rivage. Alors, on a demandé est-ce qu'il y avait des personnes qui pouvaient nous montrer où se trouvaient ces cadavres qui ont été enterrés. 0:03:00:00 On nous a dit également qu'il y avait des personnes dans les bateaux dont, quand on a tiré sur ces personnes, les corps sont tombés à la mer. Certains corps ont été bien sûr, emportés, d'autres ont été ramenés sur le rivage. Les militaires ont empêché les membres des familles, d'aller prendre ces corps pour leur donner des funérailles -si

importantes en Haïti-. Donc les cadavres qui ont été mis en terre, à la sauvette, en dehors de la présence des membres de la famille.

Quand je dis pour nous c'est très important de vérifier le bien-fondé de ce qu'on nous dit. Alors, on a demandé d'aller sur place afin de pouvoir voir de nos yeux, ce dont on nous parlait. Et oui, nous avons trouvé, et comme je dis, c'était déjà quelques jours plus tard, le 27. On a trouvé un cadavre. J'ai ici les photos, Monsieur le Doyen, je ne sais pas si je peux vous donner cela ? Ce sont des photos qui ont été prises par la MICI-VIH, qui ont été prises lors de ces visites, justement à Raboteau.

Ici, par exemple, vous avez la photo d'un des cadavres qui se trouvait sur le rivage. Je laisse aux experts vous dire de quoi il s'agit, mais l'homme est mort. ça c'est clair. Nous avons également des photos des maisons qui ont été saccagées lors de cette descente. Je vais vous laisser ces informations.

On nous avait dit également qu'il y avait des corps, des cadavres qui ont été enterrés sur le rivage. Et on nous avait expliqué que certains de ces cadavres pouvaient sortir de la mer. On avait mis des cordes dessus pour les tirer vers le rivage et pour les mettre en terre. Ici vous avez deux photos de ce fossé où on a trouvé un cadavre avec une corde qui sort du trou. Pour nous, vérifier le bien-fondé des informations qu'on nous donne, s'est extrêmement important. Et pour plusieurs raisons, parce que nous avons toujours dit que nous, nous sommes des civils, nous sommes des observateurs des Droits de l'Homme. Pour être crédible, si on dit quelque chose publiquement, il faut qu'on ait les informations pour ne pas nous tromper. Nous sommes humains, on peut se tromper. Nous faisons un effort énorme pour vérifier le bien-fondé de ces informations. Il est clair, d'après ces photos, il est clair, d'après ce qu'on a vu, qu'il y a eu morts d'hommes. 0:06:00:00 Comme je dis, nous ne sommes pas à même de vous dire combien de personnes ont été tuées. Dans nos informations à nous qui ont été rendues publiques, ils devaient avoir au moins 8 à 10 personnes qui ont été tuées.

Je crois que c'est au Ministère Public de vous donner d'avantage d'informations. Parce que nous on fait une enquête sur les Droits de l'Homme, on ne fait pas une enquête policière. Ce qui était également très important pour nous. Nous avons rendues publiques ces informations. Nous avons sorti un communiqué de presse. D'habitude on ne sort pas un communiqué de presse tout de suite, parce que au commencement du travail, de la mission, ce qu'on a essayé de faire, c'est que quand on avait des informations sur des abus très graves sur les droits de l'homme. Et comme vous le savez, le mandat de la MICI-VIH était extrêmement simple : de veiller à ce que les droits de l'homme qui sont inscrits dans la Constitution haïtienne, soient respectés par les autorités, de veiller à ce que les traités internationaux qui portent sur les droits de l'homme, ratifiés par Haïti, soient respectés par les autorités haïtiennes. Et on nous a demandé spécialement de faire attention aux droits de la vie, à l'intégrité physique, aux libertés fondamentales : liberté d'association, d'expression, ainsi de suite...

Nous savions par le passé, par exemple en 93, quand la MICI-VIH était sur place à Gonaïves, que chaque fois que du côté des organisations populaires, qui étaient perçues

comme étant proches du gouvernement constitutionnel et du président de l'époque, Monsieur Aristide, les militaires intervenaient. Et ce qui était frappant, c'est que Gonaïves était le seul endroit, pour nous la MICI-VIH, la MICI-VIH avait commencé à travailler le 11 février, je peux me tromper de quelques heures, mais le 11 février 93, nous avions des présences dans tous les départements, les 9 départements d'Haïti. A une certaine époque en 93, nous avions 13 bureaux dans le pays, Gonaïves était le seul endroit où le peuple et les organisations populaires avaient le courage de faire des manifestations publiques. On ne le faisait pas à Cap-Haïtien, on ne le faisait pas à Jérémie, on ne le faisait pas non plus à Port-Au-Prince. Mais ici, à Gonaïves, on le faisait.

Et après l'arrivée de la MICI-VIH en mars 93, il y a eu les premières tentatives justement de pouvoir s'exprimer. Ce que permet la constitution haïtienne. Et les militaires étaient venus tout de suite. Ils écrasaient ça tout de suite. Souvent on nous informait au préalable, les organisations nous informaient qu'ils avaient l'intention de faire une manifestation... On était sur place et les militaires venaient devant nous, et ils frappaient les gens. Ils les ramassaient. C'étaient pour dire que la MICI-VIH ne comptait pas, "vous ne servez à rien", nous étions des observateurs des droits de l'homme, des civils. Et après ces informations que l'on était en train de collecter partout, dans tout le pays, on transmettait ces informations à tous les niveaux des autorités militaires. Quand il y avait un problème qui se posait ici à Gonaïves, par exemple quelqu'un était arrêté de façon illégale ou arbitraire, comme il se passait très souvent à cette époque, on allait voir les responsables pour dire : " Ecoutez, vous avez telle personne qui se trouve en détention. Vous n'avez pas de raison pour cela, vous n'avez pas respecté ce que demande la Constitution, assurer par exemple les 48 heures... On faisait des représentations pour les faire relâcher. Quand les personnes étaient battues, et les bastonnades étaient de règle, les tortures étaient de règle, le Jack ect...On faisait la même chose. On allait voir les responsables pour dire: "Voici, ce que vous avez fait à telle personne. Cela est inacceptable, c'est contre la constitution, c'est contre la règle, c'est contre les Traités Internationaux. Il ne faut pas traiter les gens comme ça.

Quand c'était très grave, on commençait au niveau des responsables, des gradés. Puis on montait l'échelon, et quand il y avait vraiment quelque chose d'énorme, nous allions voir le Haut Commandement des Forces Armées d'Haïti. Moi-même, en tant que Chef de mission, j'ai fixé des rendez-vous avec le Haut Commandement d'Haïti. J'allais les voir, et je leur donnais ces informations, oralement et également à travers des aides mémoire, très détaillés de ce qui se passait. Parce que nous disions : "Monsieur le Commandant en Chef, vos hommes sont en train d'enfreindre la Loi., de battre des gens, de torturer des gens, de maltraiter des gens, d'arrêter des gens de façon illégale et arbitraire, de tuer des personnes, parce qu'il y avait des exécutions sommaires". Il y avait des personnes qui avaient disparu également. On demandait à ce qu'il prenne les mesures pour empêcher que ces choses arrivent. On lui demandait également de nous dire, quelles mesures ils allaient prendre. Est-ce qu'ils allaient prendre par exemple des mesures disciplinaires contre telle personne, tel soldat, tel policier ainsi de suite...sur lesquels on avait donné des informations.

La réponse des militaires était très simple. Ils se servaient d'une expression française. L'armée c'était la grande muette. L'armée ne disait pas ce qu'elle faisait. 0:12:00:00 Nous savons par exemple à Bombardopolis après le 29 mars 93, il y avait des manifestations parce que c'était l'anniversaire, de l'adoption de la constitution de 87. Et dans toute la zone, descente des militaires—“crazé brisé, toute bagaille maspinen.” On avait passé ces informations. On nous a dit, nous allons faire quelque chose. Ce que nous savons dans ce cas. Il n'y a pas eu beaucoup de cas comme ça. C'était que un des responsables de la zone a été transféré. Mais nous avons toujours dit aux militaires, si vous transférez les hommes qui sont responsables des mauvais traitements, vous ne faites que transporter le problème d'ici, pour le mettre ailleurs. Si vous ne faites pas un exemple de ces responsables. On va continuer à le faire. Qui était le cas.

Donc je reviens à Raboteau. Nous avons essayé de faire ce que nous avons pu. Nous avons pris contact avec les responsables militaires, et, une chose fort intéressante, c'est que lors de notre rencontre, ce jour en particulier, la date exacte, je ne me souviens pas, c'était peut-être le 28 ou le 29 avril, je ne me souviens plus, lors de cette visite, le colonel Valmont, qui faisait partie du Haut Commandement des Forces Armées d'Haïti, était de passage ici à Gonaïves. Quand il est monté dans la caserne, il a vu la MICI-VIH en train de parler avec le Colonel Groshomme il a fait sortir le Colonel Groshomme. Et le Colonel Groshomme est revenu dans la pièce un peu plus tard, pour nous dire qu'il ne pouvait pas continuer l'interview, les informations qu'il donnait à la MICI-VIH. On lui a demandé pourquoi. Il n'a pas répondu, mais il était clair qu'il y avait un lien entre la visite du Colonel Valmont et le refus soudain de monsieur Groshomme de poursuivre la conversation avec la MICI-VIH.

On n'a pas été étonnés. Parce que nous savions, que, en octobre 93, quelques jours après l'assassinat du Ministre de la Justice, Guy Malary, la décision était prise, d'évacuer les membres de la mission pour des raisons sécuritaires. Et quand la mission était rentrée en Haïti, en janvier 94, les militaires ont refusé d'accepter "que nous devions être sur place " Alors ils avaient passé des ordres partout, il ne fallait pas accepter les contacts avec les membres de la MICI-VIH. Par exemple, dans beaucoup de villes où, par le passé, on pouvait visiter les centres de détention, on nous défendait de voir les personnes qui se trouvaient en détention. On avait des ordres et on suivait les ordres.

Comme j'ai dit, on n'a pas été surpris que le colonel Valmont ait peut-être 0:15:00:00 donné des ordres au Colonel Groshomme de couper cette conversation avec la MICI-VIH. Comme les choses se font souvent dans la vie, la MICI-VIH avait une deuxième équipe qui se trouvait au Borgnes, en train d'essayer d'avoir des informations sur le même genre de situation. Les militaires qui disent il y a eu une attaque et réponse des militaires et des personnes, blessées, maisons écrasées, personnes en fuite et ainsi de suite.

Quand on est arrivés aux Borgnes on est tombés à nouveau sur le Colonel Valmont. Et à ce moment-là, le colonel Valmont a fait en sorte que la MICI-VIH ne soit pas à même de continuer son enquête aux Borgnes parce qu'on nous a bloqué la route.

Donc je vous donne là beaucoup d'informations je pense. Ces informations se trouvent dans un rapport, qui a été transmis aux autorités haïtiennes. Je ne sais pas, sans aucun doute, Monsieur le Doyen, vous et les avocats de la Défense et sans doute les autres acteurs ici, disposent de ce rapport beaucoup plus détaillé. Mais je vous ai donné l'essentiel de mes informations.

Il était clair pour nous que Raboteau était un des incidents les plus graves. Il y a vait eu d'autres. Il y avait un incident dont on ne parle pas du tout. Fin janvier, à Carrefour Vincent Sart à Port-Au-Prince, il y avait un groupe de jeunes, une dizaine de personnes qui se trouvaient dans une maison. Descente des policiers, 8 personnes ont été tuées. On a mis un temps fou pour mettre ensemble ces informations. Parce que vous savez à cette époque, les gens avaient peur, parce que même parfois si on vous voyait, si les attachés, en particulier, voyaient quelqu'un victime ou témoin ou autre personne parler avec les gens de la MICI-VIH, souvent il y avait des réactions négatives de la part des militaires ou de la part des attachés. Mais tout ceci faisait partie de quelque chose qui était plus grand. Il y avait Raboteau, il y avait Borgnes, Chantal le Pretre, il y a eu Sarthes, il y a eu l'arrestation de monsieur Jacques Dorsian, Maxim Valles, Jules de Clergy, je ne me souviens pas de tous les noms maintenant ou des attaques ou des contacts avec des peuples subversifs. Et tout ceci était en train d'avoir lieu dans un contexte politique qui était beaucoup plus grave.

Comme vous le savez, en 93 il y avait eu des tentatives pour trouver des solutions négociées à la crise. 0:18:00:00 Les accords de Governance Island. Et la MICI-VIH s'est rendu compte que un peu après, à la fin de Juillet, août, septembre, il y avait beaucoup de plus d'incidents, des abus des Droits de l'Homme. Beaucoup plus de personnes qui ont été tuées, qui ont été maltraitées, plus de personnes qui avaient disparu. Et ceci avait continué pendant très longtemps. Et on a vu quelque chose qu'on avait pas vu auparavant. Pas seulement les personnes qui étaient attachées, mais ces personnes qui faisaient partie de ce nouveau groupe militaire, para-militaire, le FRAPH. Le Front Révolutionnaire pour l'Avancement et le Progrès d'Haïti. Moi-même, en février 94, je m'étais déplacé pour aller du côté des Cayes, dans cette enquête qu'on faisait, avec les membres de la mission au sujet de ce qui se qui s'était passé à Chantal et Le Pretre. Et moi, j'avais remonté la côte Roches à bateaux Port à Piment et ainsi de suite. Et j'étais frappé que dans toutes ces villes complètement isolées, il y avait le bureau du FRAPH. Il y avait des bureaux fraîchement... avec de la bonne peinture, avec le nom de FRAPH...on a été frappés également par le fait que les barricades qu'on trouvait à l'entrée des villes n'étaient pas tenues par des militaires, c'était tenu par des para-militaires, par des gens du FRAPH. Donc de ce côté-là, il était clair que le FRAPH disposait des moyens de s'organiser pour avoir une présence partout dans le pays. D'ailleurs, eux-mêmes, les leaders du FRAPH, s'étaient vantés de cela : qu'ils étaient partout. Sans aucun doute, ils étaient partout. Mais il était clair que les hommes du FRAPH étaient très proches des militaires.

Je vous donne quelques exemples, Monsieur Le Doyen. Le 5 octobre 93, l'hôtel Christopher à Port-Au-Prince, le responsable du FRAPH, Monsieur Chamblain et je ne sais pas comment s'appelle l'autre et .... Chamblain et Emmanuel Constant, voilà c'est ça. Ils étaient en train de faire une conférence de presse à l'Hôtel Christopher, parce qu'ils

voulaient organiser une grève. Une grève générale. Et chose fort intéressante, les militaires ne permettaient pas aux membres des organisations populaires, qui étaient perçus comme étant proches du Président ou les gens qui étaient pour la démocratie, on ne leur permettait pas de faire des manifestations sur la voie publique. Et même de pouvoir se retrouver sous une tente ou dans une maison. Mais le FRAPH pouvait le faire.

Ce jour, donc. 5 octobre. Conférence de presse. Le même jour, 0:21:00:00 dedans, hélas par hasard, il y avait également Monsieur Evans Paul, le maire de Port-Au-Prince à l'époque. Il avait une rencontre avec les responsables, des enseignants de la zone métropolitaine de Port-Au-Prince. Et quand les responsables du FRAPH ont appris que Monsieur Evans Paul, qui était perçu comme un proche d'Aristide, un leader militant pour la démocratie, pour le retour à l'ordre constitutionnel, ils ont attaqué tout de suite l'autre endroit de l'Hôtel Christopher où se trouvait Evans Paul. On a retiré une vingtaine de personnes, dont Messieurs Wesner et Emmanuel, et ainsi de suite.

Sur place il y avait les militaires et policiers. Ils n'ont rien fait. Ils faisaient partie du groupe qui était en train d'arrêter les personnes. Un peu plus tard, lors de la grève générale, on a vu les groupes de militaires et policiers qui étaient en train de faire en sorte que les petits commerçants ferment très tôt, pour que la grève du FRAPH, soit un succès. Donc, il était clair qu'il y avait des liens très étroits entre les militaires d'un côté et les membres du FRAPH de l'autre côté. Et tout ceci se passait dans un contexte politique bien précis. L'accord de Governance Island, et puis les efforts de la part des militaires pour saboter les accords de Governance Island.

Début 94, qu'est qui s'était passé. Après l'échec des accords de Governance Island, il y a eu des efforts, je coirs janvier, février, avec les parlementaires ....je crois, pour trouver une sortie de la crise. Et les Nations Unies avaient pris la décision de renforcer l'embargo. Une décision qui a été prise le 9 mai. Le 11 mai, on apprend que les militaires mettent en place un nouveau président, Monsieur Jonassin qui devient Président, le 11 mai. Défiance, provocations contre la communauté internationale. C'était pour montrer comment toutes les choses se liaient. Ce qui se passait aux Nations Unies, ce qui se passait politiquement sur place, et les liens entre les montées et les baisses de la répression. Parce qu'il est clair, que la répression avait une raison d'être : de garder les personnes calmes, de faire peur, de terroriser. De faire en sorte que les gens ne bougent pas.

Souvent les gens me posaient la question : combien y avait-il de victimes en Haïti ? Personne ne le sait, parce qu'il y avait toutes sortes de victimes. Il y avait des personnes qui ont été bastonnées, il y avait des personnes qui ont été tuées, mais il y avait aussi des personnes qui ont dû se déplacer. Des personnes qui avaient peur. Des personnes qui étaient poursuivies par les attachés. Ils étaient très bien organisés.

Des gens qui devaient quitter leur foyer, quitter leur femme, quitter leurs enfants. Des paysans qui devaient quitter leurs terres. Donc leur gagne-pain était perdu. Des boat people, en 94, il y a eu des sorties énormes, des boat people 0:24:00:00 d'Haïti, parce que la répression était devenue plus forte.

Donc voilà rapidement, Monsieur le Doyen; Je peux parler pendant toute la journée. Ici, il y a quelques informations que je n'ai même pas regardées. Mais tout cela est dans le rapport de la MICI-VIH, dans le rapports des Nations Unies, qui sont publics, dans les rapports de l'OEA et sur Raboteau, , j'ai donné je crois, l'essentiel des informations. Et nous avons transmis un rapport, pas très long, mais qui donne l'essentiel des résultats de l'enquête qui a été faite par la MICI-VIH à l'époque.

Merci. *dit le Doyen*

0:24:46:23 (*applaudissements*)

Nous avons suivi, *reprend le Doyen*, avec une attention retenue et soutenue, vos déclarations. Et au cours de votre exposé, vous avez dit au Tribunal, que les parents des victimes, du moins des personnes, n'avaient pas eu la chance d'avoir les cadavres afin de les enterrer, de les inhumer. Pour vous qu'est-ce qui explique ces différentes difficultés aux parents d'avoir les cadavres des victimes ?

- Vous me demandez comment expliquer cela ?

- Oui, Oui.

Je crois qu'il y a plusieurs réponses. La première réponse est que s'il n'y a pas de cadavre, on ne peut pas déterminer avec exactitude, si la personne est morte. La personne a pu s'enfuir, la personne aurait pu partir en marronage, n'est ce pas ? Mais je crois que les parents sont là. Et on peut poser la question aux parents : est-ce que les gens sont revenus depuis ?

Deuxième chose, hélas, je le dit, mais je crois que cela faisait partie de la façon de faire des militaires. Tous les militaires n'étaient pas des mauvais. Il y avait des bons militaires et des mauvais. Ça c'était clair. Mais il y avait trop d'incidents, Monsieur le Doyen, où les militaires ne faisaient pas preuve de bonté humaine. Les tortures, les mauvais traitements, les humiliations de toutes sortes, les arrestations illégales pour rançonner les gens, des pauvres gens, 0:27:00:00 parfois, des grands-mères, des grands-pères. Cela faisait partie d'un esprit hélas, à cette époque, faisait partie de ce clivage profond, de la société que les gens de l'autre côté de la barrière, étaient mauvais. On pouvait faire tout ce qu'on voulait contre ces gens. Mais comme je dis, si on n'arrive pas à trouver ces cadavres, on ne peut pas déterminer avec certitude que la personne est morte. On peut avoir toutes sortes de circonstances pour tirer des conclusions, mais la preuve solide, n'est pas là.

0:27:39:00

Vous avez dit aussi au cours de votre exposé, que durant les événements qui s'étaient produit à Raboteau, la mer et les bateaux constituaient une "ambassade" pour les gens de Raboteau. Comment expliquez-vous que la mer et les bateaux constituaient une ambassade pour les gens de Raboteau ?

0:28:04:14

Monsieur le Doyen, c'était ce que disaient justement les gens de Raboteau, que quand les militaires, la police, les attachés, les para-militaires, venaient attaquer pour mettre la main sur les gens à Raboteau. Pour s'enfuir, au lieu de s'enfuir vers la terre, vers l'intérieur de la terre, on s'enfuyait vers la mer. On se mettait à l'intérieur des canots et puis on prenait le large, on allait vers la mer, et donc les militaires n'étaient pas à même de pouvoir les suivre. C'est ce qu'ils appelaient "ambassade", ça veut dire, ils étaient protégés par la possibilité de pouvoir se mettre dans les canots et de pouvoir s'éloigner du rivage. Et donc d'éviter d'être pris par les militaires, et par les policiers et par les autres personnes qui les poursuivaient. La protection

Le doyen reprend en créole, il traduit la réponse de M. Granderson.

0:29:00:00

Il y avait eu des événements à Raboteau, du 18 au 22 avril 1994. Quand est-ce que - vous étiez Directeur Exécutif de la MICI-VIH - (Oui, répond Granderson), quand est-ce que la MICI-VIH, et votre personne en tant que Directeur Exécutif, a été mise au courant ?

Vous posez une question extrêmement précise. Moi je crois qu'on a dû en entendre parler peut-être le lundi. Donc, le 23, 24 le 25.

Le 25 Avril, *dit le Doyen*

Le 25 avril, *reprend l'Ambassadeur*. On a dû entendre ça pour la première fois à travers des informations à la radio. Bon, comme souvent n'est-ce pas, il y a toute forme d'informations qu'on entend. Alors, avant de dire, quoique ce soit, on essaye de prendre d'avantage d'informations. Prendre contact avec des gens sur place et quand on s'est rendu compte qu'il y avait peut-être quelque chose de grave qui s'était passé, à ce moment, 0:30:00:00 on a fait déplacer une équipe. Mais à l'époque la MICI-VIH disposait d'une équipe d'une trentaine de personnes, on n'était pas bien nombreux non plus.

Est-ce que en dehors de l'équipe de la MICI-VIH qui était déjà aux Gonaïves, est-ce que la direction exécutive n'avait pas envoyé une équipe aux Gonaïves, afin de s'informer sur xxxx les événements.

Oui, Monsieur Le Doyen, à l'époque du 22 avril 1994, la MICI-VIH n'avait pas une équipe sur place. L'équipe des Gonaïves était évacuée en octobre. Le 11 ou le 13 octobre 93, et après le retour des observateurs, pour les raisons sécuritaires, les Nations Unies, n'avaient pas donné le feu vert pour ouvrir à nouveau le bureau. Donc pour nous informer, on a dû envoyer une équipe de Port-Au-Prince. Mais, les membres de cette équipes étaient constitués de personnes qui avaient déjà servi aux Gonaïves, qui connaissaient donc la ville, qui avaient des contacts, qui savaient où aller pour avoir des informations et ainsi de suite. Et qui parlaient le Créole, pour faciliter le contact avec les victimes, ceux qui avaient été frappés, et ainsi de suite.

La MICI-VIH, on a pu par la suite faciliter des soins médicaux pour au moins 2 personnes qui ont été blessées. Deux femmes. Je ne me souviens plus des noms Déborah XXX? Je crois, et l'autre s'était une dame xxx, qui avait reçu des balles dans le pied et qui boîte aujourd'hui. Mais on a fait ça beaucoup plus tard. Parce que il était extrêmement difficile de trouver les blessés. Parce que les blessés ne voulaient pas rester dans les hôpitaux de la zone, parce que comme il se passait ailleurs, ça se passait à Port-Au-Prince également, quand quelqu'un était maltraité par les militaires ou par la police, quand les gens allaient chercher des soins dans les hôpitaux ou dans les cliniques, il y avait des attachés qui venaient les chercher. Donc, on essayait de se faire soigner ailleurs.

... demande de consigner la déclaration du témoin : à savoir (*le doyen répète en créole*)

Vous témoin Granderson, vous avez reçu des informations des événements produits aux Gonaïves, à Raboteau, du 18 au 22 avril 94. N'avez-vous pas dit qu'il y avait des morts d'hommes au cours de ces événements ?

0:33:00:00 Oui, Monsieur le Doyen, on nous avait dit qu'il y avait des morts d'hommes. On ne pouvait pas nous dire combien de personnes, mais comme j'ai dit que, nous d'après les informations, d'après les recoupements, on pensait qu'il devait en avoir 8 ou 10.

Maitre demande de consigner cette déclaration du témoin. Veuillez consigner ça qu'il y avait déclaré qu'il y avait mort d'homme, à peu près 8 ou 10, au moins.

Monsieur, Le Doyen, si je dois ajouter, comme j'ai dit, que pas simplement, nous nous sommes informés. Parce que on peut écouter une personne et la personne peut dire : "Ah, vous savez, mon voisin a été tué hier soir". Pour nous, ça ne suffisait pas. On posait des questions à d'autres personnes. On allait voir des voisins. On posait des questions aux militaires, on posait des questions aux policiers. On se rendait dans les hôpitaux, dans les morgues pour savoir si tel cadavre a été reçu. Donc ce n'était pas simplement ce qu'on disait, des rumeurs. Parce que à cette époque-là, il y a toujours les rumeurs des "zin" qui bouillonnent. Non parce qu'on essayait, comme j'ai dit, de vérifier le bien-fondé. Et comme j'ai dit que avec les photos que je pourrai laisser pour voir. On nous avait montré des endroits où des corps ont été enterrés. On a pu voir des os. On a pu voir des cadavres, et ainsi de suite. Et comme j'ai dit, il y a des photos également.

Avec ça il faut demander au Tribunal de consigner cette déclaration. On a présenté au témoin l'endroit où l'on a déposé les cadavres c'est ce qu'il vient de dire...

Sur la période allant du 18 avril 94 au 21 avril de cette même année, comment était la relation entre la MICI-VIH et les militaires, les forces armées d'Haïti ?

Monsieur le Doyen, en un seul mot, les relations étaient mauvaises. Les membres de la MICI-VIH ont été la cible de menaces, d'intimidations. Je vous donne un exemple, très simple, très clair. Le 24 mars, nous avons envoyé une équipe de Port-Au-Prince pour aller à Hinche. C'était la première visite que nous pouvions faire après le retour des

observateurs, en janvier 94. On arrive à Hinche le soir, on s'installe dans un petit hôtel. Et ce soir, vers 10 heures, 0:36:00:00 subitement, il y a une manifestation contre la MICI-VIH. A dix heures du soir. Comme on faisait toujours, dans cette équipe, il y avait des observateurs qui avaient travaillé à Hinche. Et parmi ces gens en civil, on a reconnu des militaires. On a pris d'assaut l'hôtel, on les a chassés. Ils ont du sortir. Ils ont dit à la propriétaire, si vous garder les gens de la MICI-VIH, on brûle la maison. Alors on a pris la décision de sortir de là. On a essayé de négocier avec un des meneurs du groupe.

Et ça avait l'air de marcher. Parce qu'on avait dit : "Écoutez voilà, on est venu pour voir le commandant et discuter de Hinche. Et donc il était 11 heures, du soir, on ne peut pas le voir à cette heure là. On peut le voir demain matin. Donc on va rester sur place. Nous allons voir les responsables militaires et puis on partira."

Donc le meneur commençait à fléchir, à faiblir. Donc on l'a sorti et quelqu'un d'autre qui était beaucoup plus hargneux, beaucoup plus fort dit non, il faut qu'on sorte. Alors bon, l'équipe a quitté l'hôtel. Et quand on arrive à l'avant-poste, à la sortie de Hinche, on était bloqué à l'avant-poste. On était bloqués pour des raisons très simples. Cela a permis aux manifestants, de venir à pied, pour nous attraper, à l'avant poste de Hinche.

Bon, ce qui était très important et ça je le dis : moi j'ai toujours dit, là je donne un point de vue très personnel, que les militaires étaient très disciplinés. Parce que personne, a été...les membres de la mission n'ont pas été blessés. On les pinçait comme ça. On a donné des coups comme ça, mais pas pour faire mal. Pour effrayer. Je crois, Monsieur le Doyen, que quand il y a une émeute. Les gens s'emportent. On ne se retient pas. Il était clair que la chose était bien organisée. C'est un exemple parmi d'autres. Je vous parlais par exemple du 5 octobre, lors de la conférence de presse. Le FRAPH d'un côté, de l'autre côté a Vens paul. Et puis l'attaque des gens du FRAPH et l'arrestation des personnes qui se trouvaient à cette rencontre. Quand la MICI-VIH avait entendu parler de ça, nous avons envoyé une équipe. On a tiré en l'air. On pense que l'on a tiré en l'air, parce que personne n'a été blessé.

Le mois d'avril 1994, on commençait à parler pour la première fois de la possibilité d'interventions militaires. Les militaires disaient : "Ah, vous allez voir si les blancs débarquent, vous serez les premières victimes, vous la MICI-VIH. A Hinche, à Jérémie. Il y avait des militaires, qui faisaient le jogging le matin et qui chantaient des chansons contre la MICI-VIH. Des choses comme ça.

A Thiote, on avait envoyé une équipe à Thiote. Dans une ville à côté du sud. Je ne me souviens pas du nom de ce village. C'était un village que 0:39:00:00 l'on connaissait bien. On arrive dans ce village. Les militaires à l'avant poste disent : "Ah, vous ne pouvez pas passer." On dit : "Bon, on fait demi-tour". Ils disent "Non, on va vous accompagner". Alors, il y a un militaire, deux militaires qui se mettent...- un dans chaque véhicule. Les observateurs ont eu peur, parce que les militaires ont pris des routes que l'on ne connaissait pas. Ils croyaient que c'était la fin.

Quelques exemples. Mais comme je dis, les militaires, jusqu'à un certain octobre 93, la direction de MICI-VIH, moi-même et mes co-directeurs, on pouvait avoir des rencontres avec le Haut Commandement. Après le retour, moi-même je suis rentré tout de suite, après l'évacuation, à la mi-novembre. Mais après le retour des observateurs, les militaires ont refusé au niveau de l'Etat-Major du Haut Commandement des Forces Armées d'Haïti. Ils ont refusé le contact avec nous. Et pour nous, la MICI-VIH était là pour observer ce qui se passait. Mais la première démarche était de donner les informations au militaboli. Voici ce qui se passe, il faut faire quelque chose pour l'empêcher. Mais quand on s'est rendu compte qu'ils ne faisaient absolument rien, c'est à ce moment qu'on a décidé de donner les informations publiquement, à travers les communiqués de presse.

Mais comme je dis, les militaires disaient vous êtes des touristes, on vous protège comme des touristes, mais vous ne devez pas être ici. Le 13 Juillet, on a déclaré la MICI-VIH indésirable. On nous a donné 48 heures pour quitter le pays. Et donc le 13 juillet 1994, la MICI-VIH a plié bagages. Tout le monde est parti. La MICI-VIH a du quitter Haïti parce que les militaires avaient dit : "vous êtes indésirables". Donc voici la qualité des rapports à cette époque entre la MICI-VIH et les forces armées d'Haïti.

En votre qualité d'ancien directeur exécutif de la MICI-VIH, n'avez-vous pas identifié nommément le, ou les auteurs, des événements qui s'étaient produits à Raboteau, du 18 au 22 avril 94 ? *demande Le Doyen.*

Monsieur Le Doyen, ce n'est pas à la MICI-VIH d'identifier les gens, c'est à la Justice de le faire. La MICI-VIH peut transmettre des informations, la Justice peut se servir de ces informations, mais je ne pense pas que ce soit à nous. Oui, nous avons entendu des noms. On a entendu toutes sortes de noms. Mais comme je dis, c'est à la Justice, à travers un procès équitable, où il y a des inculpés d'un côté avec des avocats, et de l'autre côté le Ministère Public, 0:42:00:00 avec un Jury, des témoins, des victimes... C'est à vous, la Justice avec "J" majuscule, de déterminer toute la vérité. Ce n'est pas à nous de le faire.

Merci. Un témoin peut être oculaire ou bien auriculaire. Ce qu'il a vu, ce n'est pas ce qu'il a entendu. Vous voulez dire que vous avez entendu citer des noms, est-ce vous ne vous rappelez pas de certains de ces noms-là ? *interroge le Doyen*

Oui, Monsieur Le Doyen. Enfin, bon, quels noms ? Enfin, il faut que je regarde mes informations. Il y a des noms qui m'échappent là. Bon, on a parlé du Capitaine Castera..., on a parlé de Papon.

Castera et ..? *interroge le Doyen.*

*Granderson reprend* : On a parlé de... c'était Papon, enfin il faut que je regarde mes informations.... Enfin , un responsable du FRAP, le grand responsable du FRAP, ici aux Gonaïves.

Ici, aux Gonaïves ?, *dit le Doyen.*

Oui , *répond Granderson*. Je peux retrouver le nom facilement.  
Dans d'autres circonstances, il y avait d'autres noms... Il y avait quelqu'un qu'on appelle "Saddam". Donc il y avait "Saddam".

*Le Doyen sonne la cloche* : Silence s'il vous plaît !

Il y a un autre nom, *reprend Granderson*. Il me semble qu'il me revient à l'esprit. Il me semble que c'est "Amazone", "Amazon" ou quelque chose comme ça. (*gros plan dans la foule sur des gens qui soufflent le nom et rient*).

Ama...? *interroge le Doyen*.

Amazon, quelque chose comme ça.

*Le Doyen , s'adressant à la foule* : "S'il vous plaît, ne parlez pas", (*en sonnante la cloche*.)

Il y en a d'autres? insiste-t-il.

Non, *répond Granderson*..

Merci, Ministère Public... (*en sonnante la cloche*)

Monsieur Granderson. Vous avez dit qu'au cours d'une réunion, d'une rencontre avec les responsables militaires...le Général Valmont est arrivé pour demander au Colonel Groshomme de l'accompagner dehors. Est-ce que...?

Ministère public, excusez-moi, une idée : Monsieur le Témoin, Etant donné que vous restez debout, il y a grand temps, depuis que vous restez debout....,si vous êtes fatigué, vous pouvez vous mettre, ....si vous êtes fatigué ?

Non, Monsieur le Doyen, moi ça va. , *répond Granderson*..

(*Le Ministère Public reprend*) Est-ce que la MICI-VIH est arrivée à s'informer de ce qui faisait l'objet de cette petite conversation tenue entre le Colonel Valmont et le colonel Groshomme ?

- Oui, c'était clair qu'on avait donné...C'est le Colonel Valmont, Valmont c'est un colonel qui était responsable de l'Intelligence au sein des Forces Armées d'Haïti, au sein du Haut Commandement. Alors, il était clair qu'il avait donné des instructions au Colonel Groshomme, de mettre fin à la rencontre avec la MICI-VIH.

- OK. Est-ce que les 0:45:00:00 militaires, en suivant leur version, n'ont pas donné le nombre de personnes qui auraient été tuées ? *demande le Ministère Public*.

- Oui, les militaires nous avaient donné une information d'après laquelle, il y avait six personnes qui ont été tuées, *répond Granderson.*

Je demande au Tribunal de faire consigner pour nous cette déclaration, *dit le Doyen.*?  
Donc..?

- Les militaires avaient dit qu'il y avait 6 personnes qui ont été tuées, *affirme Granderson.*  
Les informations données par les militaires eux-mêmes.

Greffier...Consignez le nombre..

OK.

Les Jurés, si vous avez des questions..Si vous voulez faire des questions...au témoin Colin Granderson.

Oui. (*plan de profil sur le témoin au micro*) Monsieur Granderson, est-ce que vous avez avec vous un document pouvant justifier qu'il y avait eu effusion de sang à Raboteau?

- Heu. Oui, nous avons raison de la croire, parce que, comme j'ai dit, nous avons vu un cadavre. Et là nous avons une photo de ce cadavre qui a été trouvé sur le rivage et nous avons vu les ossements qui se trouvaient dans un fossé où il y avait la corde. Et il y avait clairement, les restes d'un homme. Donc oui, il y a eu effusion de sang. Se sont donc des preuves tangibles. Et en plus, d'après les informations données par des victimes qui ont survécu, comme, ..j'ai parlé de la dame, Déborah Charles je crois que c'est Rolande ....

Et, est-ce que les corps de ces personnes mortes au cours du massacre de Raboteau ont été régulièrement inhumés ?

Non, Monsieur le Membre du Jury. D'après mes informations, on a empêché les membres de la famille de prendre le corps - peut-être pas dans tous les cas - , mais on ne voulait pas qu'on les ramasse. Et d'après nos informations, on les a enterrés à la sauvette, un peu partout dans la zone.

Oui. Est-ce que la MICI-VIH n'avait pas opéré des démarches auprès des autorités métropolitaines, à savoir le Colonel Groshomme, afin de procéder à l'inhumation régulière des personnes mortes ? *demande toujours le même témoin.*

A ce moment, d'abord, quand nous avons pu voir le Colonel Groshomme, s'était d'abord pour avoir des informations sur la version militaire, pour savoir comment les choses se sont passées. Et ce n'est que par la suite que nous avons pu avoir les informations pour savoir que des membres de la famille ont été empêchés de pouvoir les ensevelir. Mais comme, je dis, il y avait eu des instructions de ne plus rencontrer les membres de la MICI-VIH, donc on n'a pu continuer, hélas, ce contact.

Messieurs, arrivé sur place, c'est-à-dire à Raboteau le 27 Avril 94...Est-ce que vous pouvez nous expliquer dans quel 0:48:00:00 état se trouvaient les cadavres? *Interroge une femme.*

Les cadavres qu'ont avaient vu là, étaient en état de décomposition. C'était gonflé, parce que c'était dans l'eau. C'est la mer qui l'avait rejeté sur le rivage. Mais, à nouveau je crois qu'il faut parler aux spécialistes. Mais ce n'était pas un cadavre qui était là depuis fort longtemps. On pouvait toujours voir les formes, mais c'était gonflé. C'était clair.

Monsieur Granderson, estimez-vous que l'événement de Raboteau n'était pas fait isolé, spontané, mais prémédité et bien organisé., *demande un autre témoin.*

Monsieur le Membre du Jury, d'après nos informations, c'était prémédité. Pour toutes sortes de raisons. La façon d'organiser la descente sur Raboteau. La façon de poser des hommes armés, des militaires et des hommes en civil, du côté du rivage. Avoir des hommes dans les bateaux, parce que , comme j'ai dit, ils savaient que quand les gens essayaient de s'enfuir, ils prenaient les bateaux, ils prenaient la mer.

En plus, Raboteau faisait partie d'autres incidents du genre. A Bogues, Chantal le Pretre, à Sarthes, des arrestations, à Port-Au-Prince, pour des contacts subversifs et ainsi de suite. Donc ce n'était pas un cas isolé.

A la vue de l'homme qui XXXX à côté de la mer, quel effet XXX.vous ?

Je rapporterais au Tribunal que nous avons consigné la déclaration du témoin disant que les événements étaient prémédités : *Le greffier*

Vous pouvez répéter ? *Demande le Doyen.*

A la vue de l'homme inerte à côté de la mer, quelle réflexion faites-vous, ? *Reprend le témoin.;*

Monsieur le Membre du Jury. On ne s'habitue jamais à la mort. Et on s'habitue encore moins à la mort violente. Et encore plus à la mort des innocents des civils. Car d'après nos informations le cadavre qu'on avait vu là, c'était un pêcheur.

Pensez-vous qu'il était abattu dans les lieux, ou bien la mer l'a rapporté...?

Ça je ne peux pas vous le dire. Il a pu être tué sur le rivage. Il a pu être tué dans...enfin...dans un bateau. Tombé dans la mer qui ramène ça sur le rivage...Ça on n'est pas à même de le d... parce que à cette époque on n'avait pas les moyens techniques pour faire des...comment dirais-je , des constats scientifiques. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 94, 95 0:51:00:00 que l'on a pu avoir un anthropologue forensic dans la MICI-VIH, qui a donné un appui technique par exemple aux travaux faits par Commission Nationale "Vérité et Justice". Donc je ne peux pas dire d'avantage que cela.

D'après votre enquête vous avez donné un communiqué public, quelle a été la réaction du gouvernement à l'époque ?

Il n'y a pas eu de réactions. Ce qu'on disait c'est que la MICI-VIH, invente des informations. On disait ça. Mais je crois que si nous sommes ici, aujourd'hui, c'est parce que les informations n'étaient pas inventées. Il y a des victimes de toutes sortes. Il y a les proches des victimes. Nous sommes aux Assises d'un Tribunal, je crois que cela souligne la gravité de ce qui s'était passé à cette époque.

Monsieur Granderson. Cinq jours après le massacre perpétré à Raboteau. Une équipe était venue prendre contact avec les témoins, les victimes, les militaires. Est-ce que vous en aviez fait partie?

Non, non non. Je ne faisais pas partie. Non.

Qui est-ce qui, d'après les enquêtes dirigeait les opérations militaires ?

Qui dirigeait, je ne sais pas. Mais comme je dis à nouveau, je crois que c'est à vous le Tribunal...Mais j'ai les informations que s'était dirigé sur le plan tactique par le Capitaine Castéra. C'est ce que je disais, mais je crois que c'est à vous...

..A bon le Capitaine Castéra. Est-ce que vous le connaissez bien?

Non, je l'ai rencontré par la suite, ...Non je l'ai

Est-ce que vous pouvez l'identifier sur le banc des accusés ? Regarder-le bien

Oui, je le vois oui.

Est-ce que vous pouvez le décrire?

Non je l'ai rencontré beaucoup plus tard, Monsieur le Membre du Jury (Ah c'est bien...) quand il se trouvait en détention à la prison de Petionville.

Est-ce que vous pensez que le Colonel Valmont et le Haut Etat-Major n'ont pas n'ont pas trempé dans le massacre de Raboteau? Le gouvernement, peut-être on avait pu les empêcher.

Ecoutez, je peux donner un avis, mais je n'ai pas de preuves. Comme je dis, les membres de l'armée étaient très disciplinés. Et j'ai même donné comme exemple du fait que les membres de la MICI-VIH, on était intimidés, on était menacés, mais on n'a jamais été attaqués avec violence. Et moi j'ai toujours dit. Que les responsables militaires avaient des consignes. On peut menacer, on peut intimider, mais il ne fallait pas aller plus loin.

Donc pour moi, cela suppose une certaine discipline. Quand j'entends par exemple, il y a quatre ou cinq opérations... Quand j'entends 0:54:00:00 pour la première fois qu'il y a des groupes terroristes armés, et que les militaires ont en train de faire des exercices d'envergure très grande pour mettre la main sur les terroristes. Et on dit toujours la même chose. On attaquait l'avant poste. On riposte. Et quand on riposte, il y a des gens qui sont tués. Il y a , comme on dit en anglais, une systématisation de la façon de faire. Et s'il y a systématisation, sans aucun doute, il y a une main, beaucoup plus forte qui contrôle tout ça. C'est mon avis personnel.

Oui, je comprends. Une dernière question. Vous avez pris des photos, est ce que vous pouvez nous la montrer pour former notre position.

Est-ce que??

Est-ce que vous pouvez nous la montrer pour former notre conviction ?

Euh, j'ai l'intention de laisser les photos pour le Tribunal. Passez-nous les.

Merci Monsieur Granderson.

Monsieur Granderson, le Colonel Groshomme, n'a pas voulu continuer la conversation avec vous. Est ce que vous 'avez pas essayé de contacter le Capitaine Castéra à ce moment-là?

Ecoutez, Messieurs les Membres du Jury, nous savons très bien que quand les militaires disent non. C'est non. Si vous n'avez pas accès, vous n'avez pas accès. Ils ne veulent pas parler avec vous ? C'est terminé. Donc non.

Vous n'avez pas essayé de visiter l'avant poste de Raboteau?

De visiter le...?

De Raboteau.

Si, si si. On avait rendu visite à l'avant poste de Raboteau, parce que les militaires nous avaient dit qu'il y avait eu une attaque. Avec des hommes, avec des armes. Donc on est allé sur place ! S'il y a eu une attaque, on devrait pouvoir trouver des preuves.. des impacts de balles, des dommages de quelques sortes....Absolument rien.

Et dans d'autres endroit, par exemple quand on est allé à Chantal Le Pretre, même chose, on n'a jamais pu avoir des informations pour supporter le point de vue donné par les militaires.

Au Tribunal est consigné dans le dossier d'audience, cette déclaration à la question des membres du Jury : à savoir que la MICI-VIH n'avait pas observé d'impact de balles sur l'avant-poste de Raboteau , suivant la version des militaires.

- C'est fait, *répond le greffier*

Partie civile? *Dit le Doyen*

Une question, demandez au témoin pour nous, Est-ce que à l'époque d'après lui, les victimes pouvaient réclamer Justice ?

Monsieur le Témoin, est-ce que d'après vous à l'époque 0:57:00:00 où les faits s'étaient déroulés à Raboteau d'après lui, les victimes pouvaient demander Justice ?

Non, Monsieur le Doyen . Ce n'était pas possible, d'ailleurs après l'attaque du 22 à Raboteau, le quartier a été...Il y a beaucoup de gens qui sont partis. Il y en a qui sont restés. Il y en a qui sont revenus un peu plus tard, mais pas seulement à Raboteau. Mais d'après nos informations, les gens avaient peur parce les militaires contrôlaient tout. Les militaires agissaient avec impunité. Ils pouvaient vous battre, ils pouvaient vous tuer. Il n'y avait aucun recours. A tous les niveaux de la société, les gens avaient peur des militaires. Et les militaires faisait exprès de faire enraciner ce sentiment de peur, parce que c'était une façon de contrôler le pays, de contrôler la plupart de la population à travers les répressions et à travers la peur que donne la répression.

Bon c'était pas possible.

Le témoin a parlé tout à l'heure du transfert des militaires. Est-ce que d'après lui, le transfert des militaires suivaient les normes des Forces Armées d'Haïti, suivant ... MICI-VIH.

Vous reposez la question.

Et nous disons, il a parlé des transferts. Des "tranferments" dans son exposé d'abondance. Est-ce que d'après lui les transferts des militaires suivants les règlements généraux des forces armées d'Haïti. Ou est-ce que ça n'a pas été une stratégie, selon ses observations et ce que la MICI-VIH a observé sur le terrain à l'époque.

Demandez à Maître Mario pour moi de reformuler sa question. Est-ce que d'après lui, c'est une question d'opinion, c'est à rejeter 'il vous plait.

J'ai dit d'après les observations de la MICI-VIH sur le terrain.

Monsieur le Témoin, dans votre exposé, vous avez parlé des "transfèrments" des militaires. L'avocat de la partie civile vous a demandé : "Suivant vos observations est-ce que -(ça n'a pas été une stratégie -reprend l'avocat) - est-ce que le "transferement" des militaires n'a pas été une stratégie ?"

Monsieur, le Doyen, avec tout le respect pour l'avocat de la partie Civile, je ne pense pas avoir parlé de transfert des militaires, parce que les opérations internes des militaires...Si j'ai bien compris votre question...(se retournant vers l'avocat), je ne pense pas avoir parlé de cela.

J'ai dit vous avez parlé des transferts à Bombardapolis

Je suis désolé j'avais mal compris la question. Quand j'avais parlé des transferts à Bombardapolis, j'avais dit que la MICI-VIH 1:00:00:00 avait porté à l'attention du Haut Commandement le fait que certains militaires qui se trouvaient dans la zone du Bombardapolis, avaient maltraité les gens. Et on avait dit, comme on avait toujours dit : il faut discipliner les gens. Et on les a pas disciplinés, on les a transférés. Il n'y a pas eu beaucoup de cas dans genre, mais nous savons que dans ce cas, et peut-être dans un deuxième, dont je me souviens plus, on ne les a pas disciplinés. Parce que pour nous la discipline, bon c'est une forme d'esprit militaire peut- être ...un transfert n'est pas...bon il fallait envoyer un message, aux militaires, aux policiers, qu'il fallait respecter la Loi Haïtienne, qu'il fallait respecter la Constitution, et donc il fallait des mesures disciplinaires beaucoup plus fortes.

Vous dire si c'est une mesure de stratégie, je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, Monsieur Le Doyen, ...bon, une des informations que je ne pense pas l'avoir dit tout à l'heure dans mon exposé. Mais on avait dit par exemple il y avait des militaires qui étaient venus d'ailleurs, qui étaient venus par exemple, à Raboteau, pour faire partie de cette ...

On n'avait pas suffisamment d'informations sur le fonctionnement interne des militaires, pour répondre à cette question. 1:01:23:00